

ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

L’AFFC salue l’annonce de l’entrée en vigueur de la *Loi sur l’équité salariale*

Ottawa, le 8 juillet 2021 – L’Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) se réjouit de l’annonce de l’entrée en vigueur de la *Loi sur l’équité salariale* le 31 août prochain. La mise en œuvre de cette *loi* permettra de redonner aux femmes la place qui leur revient et c’est l’ensemble de la population qui en ressentira les effets.

« C’est une victoire pour les femmes qui arrive à un moment charnière. Après plus d’un an de pandémie durant laquelle nous avons été témoin des iniquités entre les sexes, l’entrée en vigueur de la *Loi sur l’équité salariale* sera bénéfique pour les femmes d’aujourd’hui et de demain », affirme Lily Crist, présidente de l’AFFC.

En ce moment, les femmes gagnent environ 0,89 \$ pour chaque dollar gagné par un homme, et ce, pour un même travail. Dès cet automne, les domaines d’emploi sous réglementation fédérale seront désormais tenus de respecter les obligations prévues dans la loi, ce qui contribuera à diminuer l’écart salarial.

S’il est vrai que les femmes occupant des emplois sous réglementation fédérale verront leurs conditions salariales augmenter, les femmes dont l’emploi ne tombe pas sous cette catégorie restent tout de même victimes d’un écart salarial important. « Malgré cette étape importante, j’invite toutes et tous à continuer de se battre pour que le principe du salaire égal pour un travail égal devienne la norme dans tous les domaines », rajoute Lily Crist.

C’est un grand pas vers l’avant, mais le travail n’est pas terminé. L’AFFC encourage le gouvernement fédéral à travailler étroitement avec les différentes provinces et territoires afin d’implanter cette loi et encourage également ces derniers à se doter de leurs propres lois en faveur de l’équité salariale. Comme chaque année, l’AFFC continuera également de sensibiliser la population sur le sujet de l’équité salariale et de l’égalité des genres grâce à son projet *l’Écho des femmes* lors de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars.

– 30 –

L’AFFC défend les droits de 1,326 million de femmes issues des communautés francophones et acadiennes du Canada. Elle est vouée à la sensibilisation et la promotion du rôle et de la contribution des femmes francophones dans leur communauté et leur droit de vivre et s’épanouir pleinement en français.

Source :

Alexandra Lafontaine, agente de communications et aux relations publiques
Alliance des femmes de la francophonie canadienne
info@affc.ca